

PROJET ÉOLIEN DE MESBRECOURT-RICHECOURT

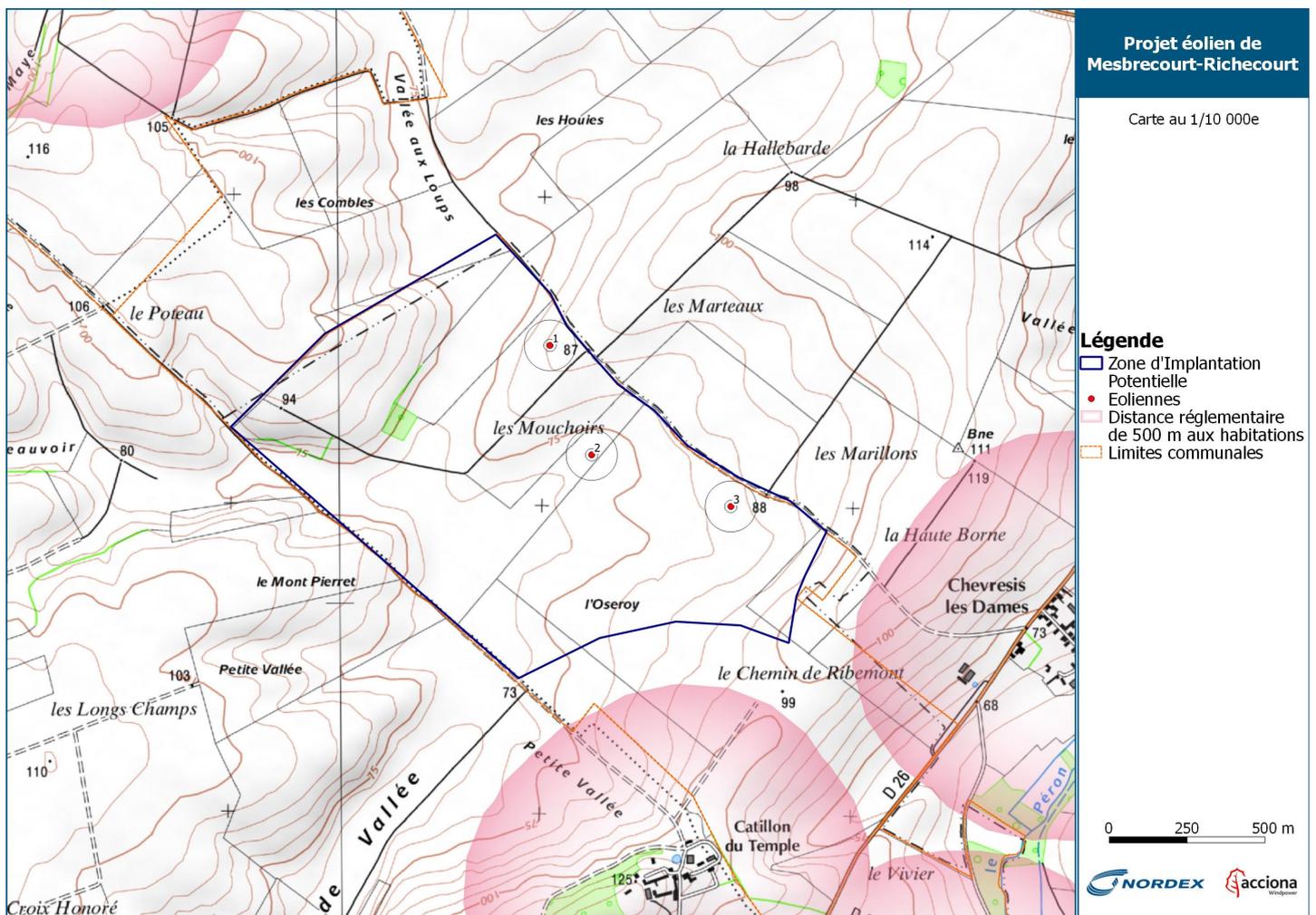
Lettre d'information n°2

Décembre 2019

« A l'occasion du futur dépôt en Préfecture du projet éolien de Mesbrecourt-Richecourt prévu pour début 2020, nous vous proposons dans cette lettre de retrouver les informations principales du dossier. Ci-dessous vous est présentée l'implantation qui a été retenue parmi de nombreuses variantes proposées, en tenant compte des préconisations des bureaux d'études ainsi que des avis de la population. Ce processus nous a permis de concevoir une ligne de 3 éoliennes, située au Nord de la commune. »

Marc Serra, Responsable développement région nord-ouest
Pauline Jerome, Chef de projets éoliens

L'IMPLANTATION RETENUE



Comment concevoir une implantation ?

- Le respect des distances aux habitations : la réglementation impose une distance minimale de 500 m. Nordex s'engage à **respecter un éloignement d'au moins 700 m avec toutes les habitations**. Sur ce projet, l'habitation la plus proche se situe à 1024 mètres de l'éolienne 3.
- Une **distance entre les éoliennes** de minimum 360 m est nécessaire pour contrer les effets de sillage*.
- Le **respect des préconisations faites par les bureaux d'études** (faune-flore, paysager, acoustique) : A titre d'exemple, il est recommandé de respecter une distance d'éloignement de minimum 200 m entre les haies et les éoliennes.

* Sillage : à l'arrière de chaque éolienne se développe un sillage tourbillonnaire. Dans ce sillage, la vitesse du vent est diminuée puisque la première éolienne a capté une partie de l'énergie cinétique du vent.

Présentation des études menées



L'ÉTUDE PAYSAGÈRE : créer un projet intégré et respectueux du paysage

L'étude paysagère a pour objectif d'évaluer l'**insertion paysagère** du projet éolien. Elle s'appuie sur un diagnostic paysager (monuments historiques, sites emblématiques, points de vue, structure naturelle, relief, géologie et hydrographie ...).

Entre 40 et 80 **photomontages** sont réalisés depuis des points de vue emblématiques afin de simuler la visibilité du parc.

A l'issue du diagnostic, **une analyse des variantes permettra de choisir l'implantation finale** en fonction de son intégration dans le contexte paysager du projet.



L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE : mieux maîtriser les impacts

L'étude environnementale repose à la fois sur des **études bibliographiques** (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des **investigations de terrain** (recensement d'espèces végétales et animales). A l'issue de l'analyse, des mesures sont proposées, en prenant en compte l'implantation finale, pour éviter, réduire ou **compenser les impacts produits** par le parc.

Ces mesures sont **adaptées au contexte local et aux espèces présentes** sur le territoire. Parmi elles, on trouve par exemple l'optimisation des dates de chantier, le choix d'une implantation compatible avec le maintien des couloirs migratoires, ou encore le bridage* préventif des éoliennes.

*bridage : arrêt ou ralentissement des éoliennes.



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE : simuler et anticiper l'impact sonore du parc

Cette étude permet de s'assurer que le bruit des éoliennes reste inférieur aux seuils légaux prévus par la réglementation française (la plus stricte d'Europe). Elle repose sur la notion d'émergence sonore, différence de bruit entre une éolienne en fonctionnement et une éolienne à l'arrêt. Le niveau sonore est mesuré en prenant en compte les bruits de la nature, des infrastructures de transports et des activités diverses.

La réglementation impose au développeur de ne pas dépasser le bruit ambiant.

- **Diurne** : pas de dépassement du bruit ambiant au-delà de 5 décibels
- **Nocturne** : pas de dépassement du bruit ambiant au-delà de 3 décibels.

A la construction du parc, une nouvelle campagne de mesure est réalisée pour vérifier que le parc est bien conforme à la réglementation. Si, dans certaines conditions (vitesse, direction du vent, heure) les seuils sont dépassés, un plan de bridage** sera mis en place.

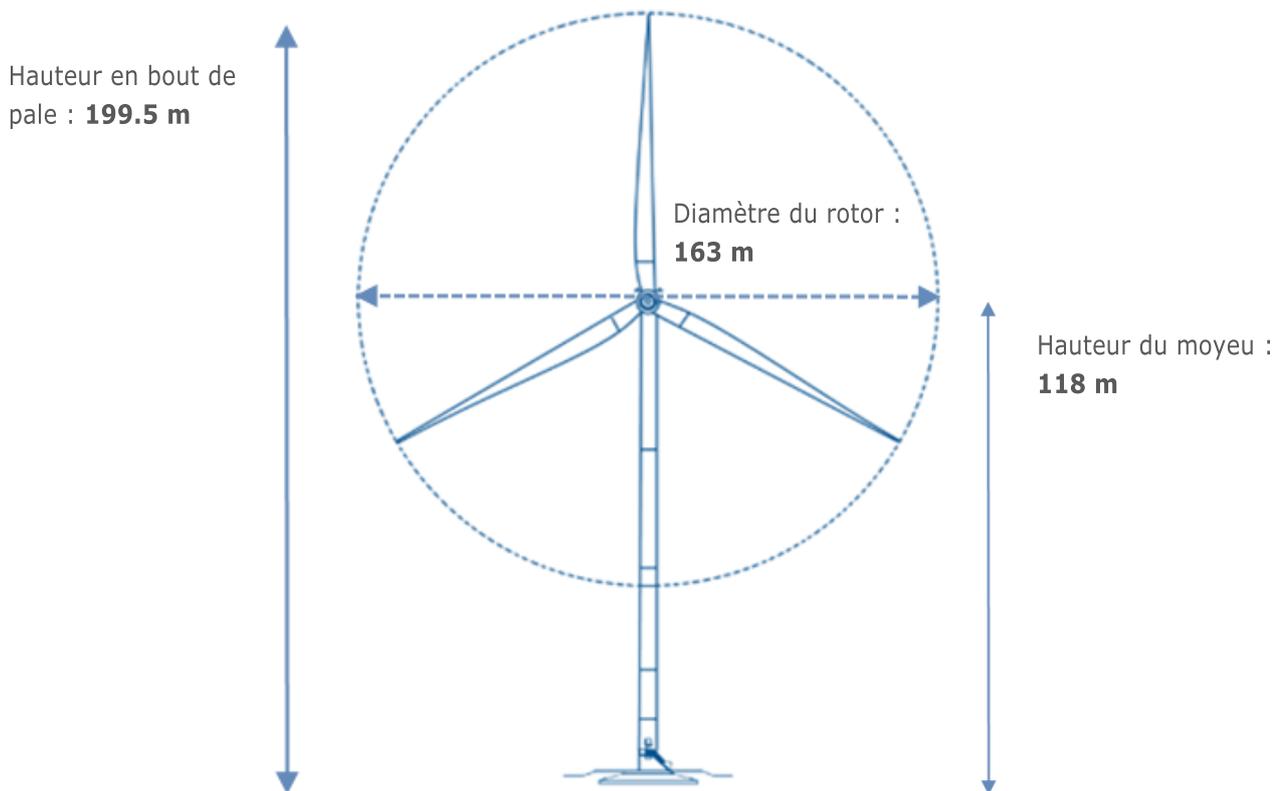
**plan de bridage : arrêt ou ralentissement des machines selon la vitesse et la direction du vent.

La production électrique du parc

Le modèle d'éolienne

Le modèle d'éolienne Nordex qui va être proposé dans le dossier est le suivant :

	N163
Hauteur du moyeu	118 m
Hauteur en bout de pale	199.5 m
Puissance	5.7 MW

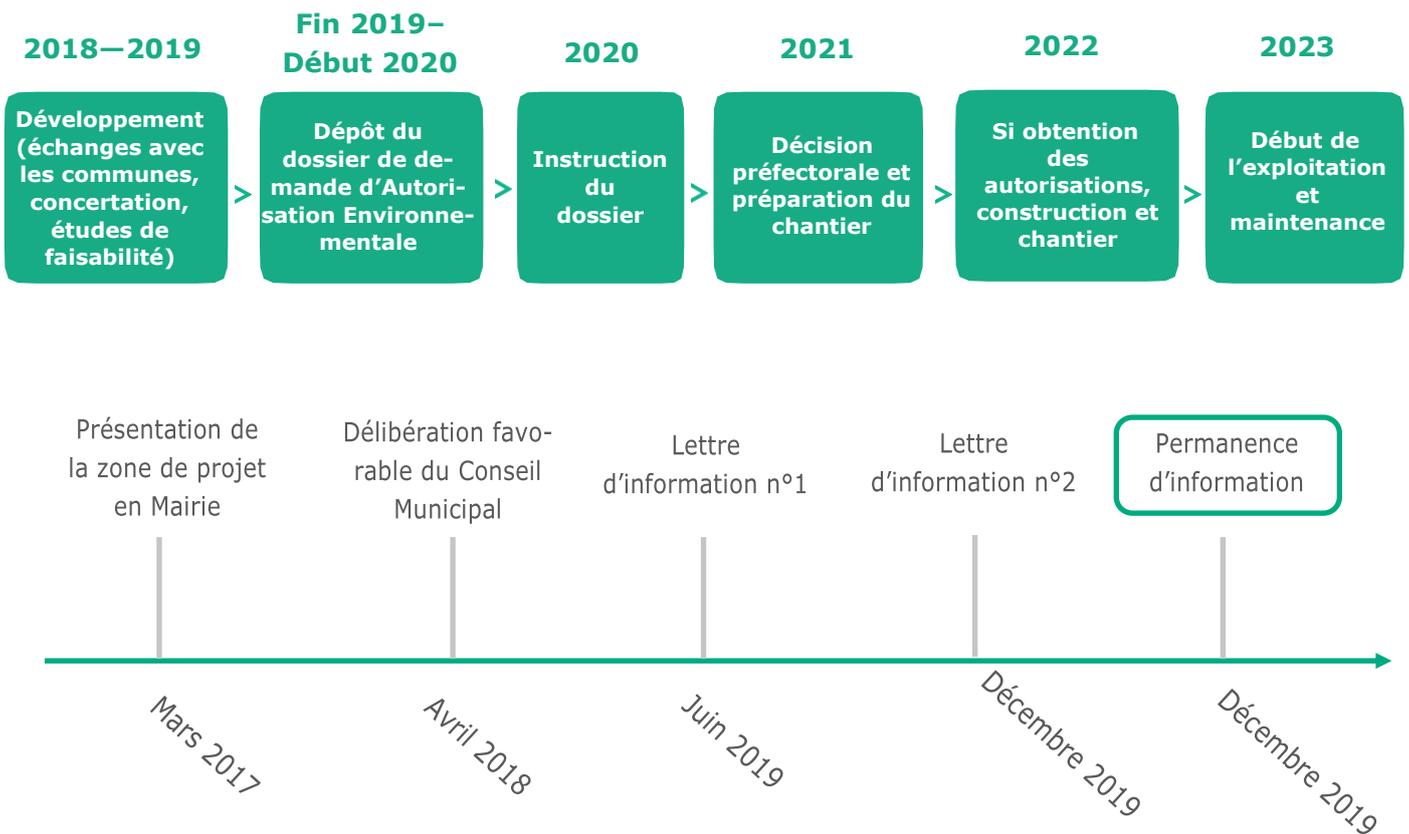


Le gisement de vent

La commune de Mesbrecourt-Richecourt, de par sa situation géographique, bénéficie d'excellentes conditions de vent. Cela a été confirmé par les premiers résultats obtenus à l'aide du mât de mesure installé l'été dernier. Le parc en projet permettra donc d'alimenter en électricité l'équivalent de **1.5 fois la population de la communauté de communes du Pays de la Serre**.

	3 x N163
 Puissance installée totale	17,1 MW
 Production d'électricité nette	46 GWh/an
 Nombre de personnes alimentées par le parc (chauffage électrique compris)	21 680
 Réduction des émissions de CO2 ramenées au nombre de voitures	8 671

Le calendrier du projet



**Vous souhaitez en savoir plus sur le projet et sur NORDEX France ?
VENEZ NOUS RENCONTRER !**

Invitation

Nous vous proposons un temps d'échange et de rencontre lors d'une permanence d'information ouverte à tous !

Le mercredi 11 décembre de 16h à 19h

Marc SERRA, responsable développement éolien et Pauline JEROME, chef de projets éoliens, se tiendront disponibles pour échanger avec vous sur l'énergie éolienne et, plus spécifiquement, sur le projet éolien de Mesbrecourt-Richecourt.

